



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 29 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce **29^e jour du mois de juin 2017**, à 17h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Hébert Huard
Frédéric Delarosbil

Est absent : M Alain Delarosbil

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et Madame Karen Loko, greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 17h35 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-06-170 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Avis de motion – Modification des dispositions relatives à la procédure de convocation du Règlement 2013-374 ayant pour objet de déterminer la procédure des séances et des règles internes du conseil municipal
6. Résolution portant sur une réponse à une offre dans le dossier CQ-2016-6232
7. Adjudication contractuelle pour une expertise professionnelle dans le cadre de l'appel d'offres sur la réalisation de plans préliminaires pour un bâtiment de pêche sur le Banc-de-pêche
8. Autorisation d'ouverture de postes en ressources humaines
9. Acquisition d'une déchiqueteuse
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2017-06- 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun

2017-06-171 5- AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2013-374 RELATIVES À LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Avis de motion est donné par **Monsieur Hébert Huard** de la modification lors d'une séance subséquente du conseil des dispositions relatives à la procédure de convocation du Règlement 2013-374 ayant pour objet de déterminer la procédure des séances et des règles internes du conseil municipal de la Ville de Paspébiac.

2017-06-172 6- RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE RÉPONSE À UNE OFFRE DANS LE DOSSIER CQ-2016-6232

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle offre de transaction datée du 21 juin 2017 a été transmise par Me Jean Carol Boucher à l'avocat de la Ville de Paspébiac, Me Assels;

CONSIDÉRANT QUE le document hautement confidentiel est adressé à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de transaction doit être soumise au conseil municipal afin qu'il dispose de ses modalités;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Me Boucher a été transmise aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil procède par résolution;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil refuse l'offre transactionnelle telle que formulée par Me Jean Carol Boucher et maintient son offre initiale d'une indemnité de fin de contrat correspondant à trois mois de salaire présentée lors du congédiement de son client.

Adoption unanime

2017-06-173 7- ADJUDICATION CONTRACTUELLE POUR UNE EXPERTISE PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR LA RÉALISATION DE PLANS PRÉLIMINAIRES POUR UN BÂTIMENT DE SERVICE SUR LE BANC-DE-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a lancé un appel d'offres sur invitation visant à confier à un architecte le mandat de réaliser les plans préliminaires d'un bâtiment de service qui sera implanté sur le Banc-de-pêche;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à déposer une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont :

- Madame Marie-Hélène Day, cabinet Bang Architecture de New Richmond
- Monsieur Eric Bourbeau, architecte de New Carlisle

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont fait les offres de service suivantes :

- Madame Marie-Hélène Day (cabinet Bang Architecture) – 6400\$ avant les taxes applicables
- Monsieur Éric Bourbeau – 7500\$ avant les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Hélène Day est le soumissionnaire le plus bas;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil identifie Madame Marie-Hélène Day comme l’adjudicataire de l’appel d’offres et autorise la direction générale à conclure une entente contractuelle avec elle, dans le respect des lois et règlement en vigueur relativement à l’adjudication de contrats.

Adoption unanime

2017-06-174 8- RÉSOLUTION VISANT L’OUVERTURE DE SIX POSTES EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT les besoins urgents de la Ville en ressources humaines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d’assurer et de maintenir une qualité de service optimale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal autorise la direction générale à enclencher le processus d’ouverture de six postes à la Ville de Paspébiac.

Adoption unanime

2017-06- 9- AUTORISATION POUR L’ACQUISITION D’UNE DECHIQUETEUSE

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville d’acquérir une déchiqueteuse afin d’assurer les conditions des chemins forestiers en milieu non urbain;

CONSIDÉRANT QUE Ervin Denis Inc. a fait une offre de vente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par et appuyé par que le conseil mandate la direction générale d’établir un lien contractuel avec Ervin Denis Inc. en vue de l’acquisition d’une déchiqueteuse pour un montant maximum de quatorze mille dollars (14 000\$) avant les taxes applicables et autorise le service des finances et de la trésorerie à effectuer le paiement;

Résolution reportée à une séance ultérieure.

2017-06- 10- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-06-175 11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** de lever la séance extraordinaire. Il est 19h04.

Paul-Arthur Blais, maire

Me Karen Loko, greffière